

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 15	<u>Pour</u> : 14	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt et un le 07 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 24 mars 2021.

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	POUR	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	<small>Ne participe pas au vote, s'est retiré de la salle de réunion du CM</small>	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	POUR	MARENDAS Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDAS Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S) :**ABSENTS :**

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent PIALHOUX

2021-13 Vote du compte administratif budget principal 2020

Après avoir entendu la présentation de Monsieur Bernard BAZINET, Maire de la commune d'Augignac,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Madame Monique JULIEN a été désignée pour présider la séance du vote de l'adoption du compte administratif du budget principal de l'année 2020, et que Monsieur Bernard BAZINET, Maire, s'est retiré,

AR Prefecture

024-212400162-20210407-2021_13-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021
Page 1 sur 3

Délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif du budget principal et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

⇒ APPROUVE à l'unanimité des suffrages exprimés le compte administratif 2020 du budget principal défini ci-après :

Exécution budgétaire	RECETTES	DEPENSES	Résultat de l'exercice
Investissement	61 787,97	65 625,40	- 3 837,43
Fonctionnement	465 739,04	408 189,80	57 549,24
Total	527 527,01	473 815,20	53 711,81

Résultats cumulés	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Affectation du résultat 2019 en 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat à la clôture de l'exercice 2020
Investissement	- 23 532,39		- 3 837,43	-27 369,82
Fonctionnement	577 558,82	18 748,47	57 549,24	616 359,59
Total	554 026,43	18 748,47	53 711,81	588 989,77

Solde d'exécution	-27 369,82
Restes à réaliser : dépenses	195 750,10
Restes à réaliser : recettes	220 275,00
TOTAL Investissement	-2 844,92
Affectation à l'investissement	2 844,92
Résultat de fonctionnement	616 359,59
Reste en report à nouveau	613 514,67

C/001
Report
Investissement dépenses

C/1068
Affectation

C/002
Report
Section de fonctionnement
recettes

AR Prefecture

024-212400162-20210407-2021_13-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021
Page 2 sur 3

- ⇒ constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- ⇒ reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- ⇒ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
M. Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 12 avril 2021 .
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20210407-2021_13-DE
Reçu le 14/04/2021
Publié le 14/04/2021

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac
Affichage le 09/04/2021
Page 3 sur 3